

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 6 mars 2024, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Ostiguy et Ian Dellner.

Étaient absents : Messieurs les conseillers, Jean Barrette et Gilles Massey

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2024-04-049

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 avril 2024.

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024

7. RESSOURCES HUMAINES

8. FINANCES

8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés et salaires

8.2 Autorisation des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services

10. SERVICES URBAINS

10.1 Octroi de mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet des rues des Noyers et des Peupliers

10.2 Offre de service professionnels – Accompagnement de la Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024

10.3 Appui à Fédération Canadienne des Municipalités – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 Autorisation – avis d'assujettissement au droit de préemption de certains immeubles à des fins d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc

11.2 Autorisation – avis d’assujettissement au droit de préemption de certains immeubles à des fins d’environnement et d’espace naturel

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Utilisation du terrain de Basket-ball pour une ligue inter municipale

12.2 Demande de subvention dans le cadre du programme d’innovation culturelle et numérique (PICN) 2024

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4.PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l’allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2024-04-050

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

CONFORMÉMENT à l’article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 mars 2024 au 3 avril 2024 pour un montant de 17 716.72 \$;

Chèques émis par la municipalité	0 \$
Palements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	4 866.90\$
Salaires nets	12 849.82 \$
TOTAL	17 716.72 \$

2024-04-051

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposée aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 99 013.83 \$ en date du 3 avril 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12721 à 12750 totalisant un montant de 99 013.83 \$ en date du 3 avril 2024;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2024-04-052

9.1 ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et les articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit se conformer au schéma de couverture de risque de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les obligations contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4), au schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et aux actions prévues au plan d'action des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en matière de sécurité incendie dont la durée est du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le Maire, Monsieur Mario Tremblay et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal à signer ladite entente aux conditions négociées entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SERVICES URBAINS

2024-04-053

10.1 OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DES RUES DES NOYERS ET DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie (plans devis & surveillance) pour des travaux concernant le renouvellement de conduites

(± 400 m. de renouvellement de conduites de distribution d'eau potable et de réhabilitation(s) ponctuelle(s) de conduite(s) d'égout sanitaire);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réalisé dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 7 mars 2024, six (6) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QU'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

	EFEL	CDGU	DGS	CIVITAS	AVIZO	SHELLEX
Prix soumis (Tx incluses)	69 364,42 \$	65 662,22 \$	92 290,43 \$	97 291,85 \$	108 076,50 \$	136 302,86 \$
Rang	1	2	3	4	5	6

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **EFEL Experts-conseils inc.** ».

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les honoraires professionnels en lien avec ce mandat seront financés par l'aide financière de la TECQ 2019-2024.

QUE le mandat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-04-054

10.2 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE le cours délai afin de se conformer et de procéder aux travaux prévus à la programmation de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçues de Techni-consultant à titre d'accompagnement pour compléter, planifier et présenter les programmations requises en 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie à la firme Techni-Consultant pour un montant de 4 950\$ plus les taxes applicables un mandat d'accompagnement afin de compléter, planifier et présenter les programmations requises en 2024 pour la TECQ 2019-2024.

QUE les honoraires professionnels en lien avec ce suivi financier sera financé par l'aide financière de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-04-055

10.3 APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2024-04-056

11.1 AUTORISATION – AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR CERTAINS IMMEUBLES À DES FINS D'ESPACE NATUREL, ESPACE PUBLIC, TERRAIN DE JEUX, ACCÈS À L'EAU ET PARC

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2023, le conseil municipal de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le Règlement #372-12-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans son plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), s'engage à protéger 30% de son territoire d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE le concept de la Trame verte et bleue de la CMM vise à mettre en valeur les milieux naturels et à les relier afin d'en améliorer l'accès pour les citoyens et les visiteurs tout en contribuant aux objectifs de protection ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 4 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 vise à favoriser l'accès aux plans et cours d'eau dans la province ;

CONSIDÉRANT QUE Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite contribuer à l'atteinte de l'objectif de la CMM en favorisant la protection et la conservation de ses milieux naturels d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles situés sur son territoire ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Ian Dellner
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ASSUJETTIR au droit de préemption, à des fins d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leurs numéros de matricule et de leurs numéros de lot :

Matricule(s)	Lot(s)
6231-43-3007-0-000-0000	1 676 539 du Cadastre du Québec
6231-43-3007-0-000-0000	2 659 880 du Cadastre du Québec
6231-43-3007-0-000-0000	2 659 879 du Cadastre du Québec
6231-43-3007-0-000-0000	2 659 878 du Cadastre du Québec
6231-43-3007-0-000-0000	2 659 877 du Cadastre du Québec
6231-43-3007-0-000-0000	2 659 876 du Cadastre du Québec

QUE l'avis d'assujettissement qui sera envoyé aux propriétaires de ces immeubles sera d'une durée de 10 ans.

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac mandate la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal pour qu'elle prenne toutes les procédures requises à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 AUTORISATION – AVIS D’ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR CERTAINS IMMEUBLES À VAUDREUIL-SUR-LE-LAC À DES FINS D’ENVIRONNEMENT ET D’ESPACE NATUREL

CONSIDÉRANT QUE, le 11 janvier 2023, le conseil municipal de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (Vaudreuil-sur-le-Lac) a adopté le Règlement 372-12-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans son plan métropolitain d’aménagement et de développement (PMAD), s’engage à protéger 30% de son territoire d’ici 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite contribuer à l’atteinte de l’objectif de la CMM en favorisant la protection et la conservation de ses milieux naturels d’intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles situés sur son territoire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Madame Najah Zaoude
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’ASSUJETTIR au droit de préemption, à des fins d’environnement et d’espace naturel, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leurs numéros de matricule et de leurs numéros de lot :

Matricule(s)	Lot(s)
6331-35-2511-0-000-0000	2 580 983 du Cadastre du Québec
6331-35-2511-0-000-0000	3 231 113 du Cadastre du Québec
6331-55-4435-0-000-0000	1 676 802 du Cadastre du Québec
6331-55-4435-0-000-0000	2 580 981 du Cadastre du Québec

QUE l’avis d’assujettissement qui sera envoyé aux propriétaires de ces immeubles sera d’une durée de 10 ans.

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac mandate la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal pour qu’elle prenne toutes les procédures requises à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-04-058

12.1 UTILISATION DU TERRAIN DE BASKET-BALL PAR UNE LIGUE INTER MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée par trois jeunes de Vaudreuil-sur-le-Lac le 22 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'ils demandent à réserver le terrain pour une période spécifique de 18h30 à 20h30 un soir par semaine pour la période du 30 juin au 30 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent réserver le terrain pour des rencontres inter municipales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de gestion est minime, car un système similaire à celui du tennis sera utilisé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes résidents proviennent d'autres municipalités;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Madame Najah Zaoude
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'UN adulte responsable résident de Vaudreuil-sur-le-Lac soit désigné pour veiller à ce que des comportements appropriés soient maintenus lors de l'utilisation planifiée du terrain.

QUE Mme Christine Matte résidente de Vaudreuil-sur-le-Lac est d'accord pour être nommé responsable des rencontres.

QUE la municipalité se réserve le droit de retirer son approbation en cas de plaintes justifiées de résidents.

QUE ceci soit un projet pilote pour nos jeunes en 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN) 2024

CONSIDÉRANT QU'un projet culturel de visite virtuelle du village a été proposé par des citoyens avec des talents artistiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un complément à l'histoire de notre village qui a souligné son centenaire en 2020 dans un livre-souvenir témoignant de la richesse de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec la politique culturelle dans la voie du développement durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la vision de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera vivre un parcours ludique aux piétons en rendant hommage aux personnalités marquantes qui ont vécu dans notre village ainsi qu'aux lieux et paysages qui ont changé à travers le temps;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera le voisinage et le rayonnement du talent artistique de nos citoyens et de partenaires locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet met de l'avant le potentiel de la culture pour la vitalité sociale, environnementale et identitaire de Vaudreuil-sur-le-lac;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Ian Dellner
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande de subvention pour ce projet dans le cadre du programme d'innovation culturelle et numérique (PICN) 2024

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Danielle Coupal à signer le formulaire de demande de subvention et soumettre au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac tout document requis d'ici le 14 avril 2024.

QUE le conseil nomme Mme Martine André responsable du projet culturel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-04-060

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 27 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Monsieur Ian Dellner
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 3 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*